

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-04-42
Séance du 16 avril 2025

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'aménagement d'une passerelle mixte piétons-cyclistes

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	7	3

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 1

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Christian **SUAU**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**, Olivier **WIRY**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. BAUME, Justine **ROUQUAIROL** procuration à J C. REY, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M. FOND-THURIAL, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à F. SERVOL, Carine **BOISSEL** procuration à C. MUCCIO, Michel **SELLENS** procuration à M. COUSTON, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. ROUX

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Pascale **BORDES**, Vincent **THIERRY**

Secrétaire de séance : Jennifer OBID

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à l'aménagement d'une passerelle mixte piétons-cyclistes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article R.181-18 ;

Vu la délibération n°2020-12-076 relative à l'opération de revitalisation territoriale de Bagnols-sur-Cèze ;

Vu la délibération n°2022-11-159 relative au plan de financement de l'aménagement de la passerelle MAIA ;

Vu la délibération n°2024-09-152 approuvant le schéma directeur cyclable de la Ville ;

Vu le courrier de saisine pour avis sur les incidences environnementales adressé par Monsieur le Préfet du Gard réceptionné le 12 février 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2025-02-05-0001 en date du 5 février 2025 portant ouverture d'une enquête publique : à l'autorisation environnementale requise au titre des articles L.181-10 et R.181-35 à 38 du code de l'environnement embaquant une absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, relative à l'aménagement de la passerelle mixte piétons/cyclistes sur la Cèze sur la commune de Bagnols-sur-Cèze ;

Vu le dossier d'enquête publique ;

Considérant l'intérêt stratégique du projet d'aménagement d'une passerelle mixte piétons/cyclistes sur la Cèze dans le cadre du schéma directeur cyclable de la Ville, du Plan de mobilité simplifié de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et du Schéma départemental des aménagements cyclables du Gard ;

Considérant que le volet environnemental a fait l'objet d'une attention particulière afin de réduire l'impact du projet pendant les travaux, mais également en phase d'exploitation, sur le milieu physique, les risques naturels, le milieu naturel, l'environnement humain, le patrimoine culturel, les nuisances et la santé ;

Considérant que les études menées font apparaître que les incidences environnementales résultant du projet seront faibles à très faible en phase travaux comme en phase exploitation sur l'ensemble des items ;

Considérant que cette question a été présentée à la commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 02 avril 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 1 abstention (J. JACKEL)

- d'émettre un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale en vue d'aménager une passerelle mixte piétons/cyclistes sur la Cèze sur la commune de Bagnols-sur-Cèze.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

